Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600412-20260408-2026_38-DE

COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril 2026 à 19 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Le Maire, Maryvonne LE FORESTIER.

ETAIENT PRESENTS : Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Corinne HAQUIN, Pascal LE CRAVER, Catherine LORANS, Jean-Louis KERGARAVAT, Françoise RIGAL, Marc HAMONIC, Marie-Claire PIQUEMAL, Elisabeth RIO, Alain QUÉRÉ, Éric BUHR, Armel YSOPT, Serge PERRET, Thierry CHRISTIEN, Carine HENRY, Julie CRUZ, Antoine AUDIC, Maëva LE PAIH, Elodie MOISAN, Michael QUEMENER, Léna BIGNON, Charlotte LEPRÊTRE

***ABSENCES ET POUVOIRS* :**

Est nommée secrétaire de séance : Carine HENRY

Votants	**23**
Exprimés	**23**
Pour	**23**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Délibération n° 2026-38

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Madame Le Maire rappelle que la composition et l'administration des centres communaux d'action sociale sont régies par le code de l'action sociale et des Familles.

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale comprend :

- Le Maire qui en est le président
- et en nombre égal, au maximum
  - Huit membres élus en son sein par le conseil municipal
  - Huit membres de la société civile nommés par le Maire, dont au moins 4 représentants des catégories d'associations suivantes : Association de personnes âgées, de personnes handicapées, d'association œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, et enfin de l'Union Départementale Des Associations Familiales

Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, sans panachage ni vote préférentiel.
Madame Le Maire précise qu'une seule liste de candidats est proposé au scrutin
Le vote se déroule alors à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** pour siéger au Conseil d'administration du CCAS les membres suivants : Jean-Louis KERGARAVAT, Xavier ROBIN, Catherine LORANS, Antoine AUDIC, Maeva LE PAIH, Charlotte LEPÊTRE, Elodie MOISAN, Françoise RIGAL